



Demande de travaux refusée malgré delai d'instruction dépassé

Par **Veuxa**, le **22/06/2014** à **16:37**

Bonjour,

j'ai déposé une demande de travaux pour une extension de 25m² (shab) en ossature bois sur pilotis en limite de propriété.

Le délai d'instruction est dépassé. Pourtant 5 jours après, la DDT me notifie une hauteur excessive par rapport au PLU.

D'après le PLU je ne peux pas dépasser, en limite de propriété, la hauteur de 3m50 à l'égout(4m50 s'il s'agit d'un mur pignon mais comme je prévois une toiture plate il n'y a pas de notion de pignon dans ce cas là.).

Par conséquent la maire ne veut pas autoriser mon projet en me disant qu'il s'agit d'une construction illégale.

Je pensais que le silence de l'administration valait autorisation.

Qu'en pensez-vous?

Merci d'avance pour votre aide.